

PORTE OUVERTE A CHEZERY-FORENS

Juillet 2006

BULLETIN MUNICIPAL N° : 13

La fontaine du village

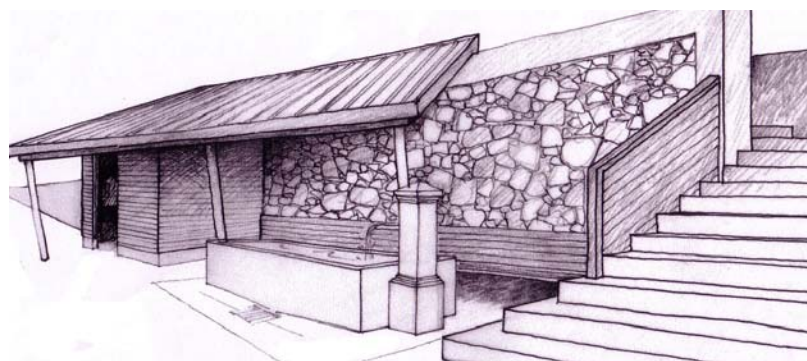
Malgré son état actuel peu valorisant, le lavoir est bien positionné le long de l'axe principal de circulation qui traverse le village. Partant de ce constat, la commune avec l'aide du bureau d'architectes du PNR, a retenu la proposition de réaménagement faite par Pascal Bour « L'atelier B »

Deux questions se posent pour cette fontaine : comment lui redonner une présence dans l'espace public et comment concilier, dans cet espace, les toilettes publiques, la cabine téléphonique et la fontaine, sans dévaloriser celle-ci ? Pour réorganiser cet ensemble, le cabinet d'architectes propose de dégager la fontaine afin de la mettre en valeur :

- Démolition du bâtiment en béton qui l'écrase ;
- Reconstruction du mur de soutènement et de l'escalier afin de dégager la fontaine et lui offrir un arrière-plan valorisant ;

- Création d'une assise particulière pour la fontaine et la restauration de celle-ci ;
- Créer un local sanitaire plus avenant et qui intègre la cabine téléphonique, pour éviter une multiplication des entités différentes ;
- Utilisation de matériaux chaleureux et qui contrastent avec la fontaine ;
- Créer un espace qui donne envie de s'arrêter auprès de la fontaine, quelle que soit la saison, en offrant un lieu semi-couvert sur une partie de ses abords ;

Le souci de la commission était d'intégrer le tout dans un futur aménagement du village. Un document annexe a été demandé à l'architecte. Après plusieurs remaniements, l'ensemble a donné satisfaction. Les travaux devraient commencer en septembre. Ils sont chiffrés à 67 785 euro, financés en partie par une subvention régionale de 37 504 euro.



Animations à venir

8	juillet	Tournoi de foot et bal	Amicale des Jeunes
9	juillet	Marche pour tous	Amicale des Sentiers
14	juillet	Moules-frites à midi	Sou des Ecoles
14	juillet	Concert suivi par bal et repas	Echo de la Valserine
8	août	Passage du Tour de l'Ain	
20	août	Revôle des foins	Amicale des Jeunes
14	octobre	Loto	Sou des Ecoles
28	octobre	Concours de belote	Amicale des Sapeurs Pompiers
11	novembre	Concours de belote	Amicale des Jeunes
2	décembre	Chèvre salée	Sou des Ecoles

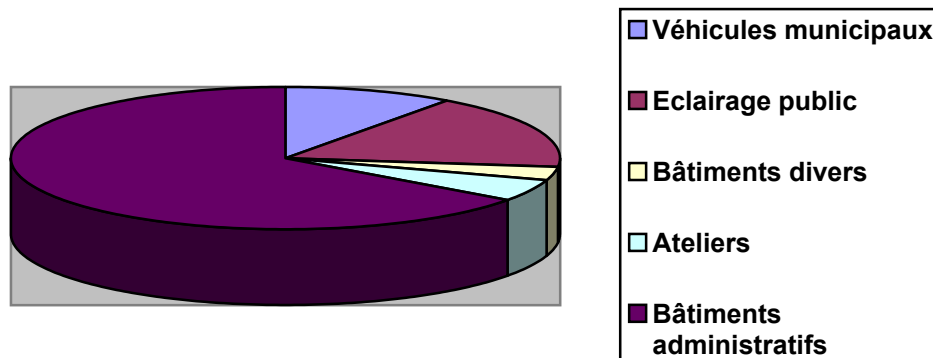
Economies d'énergie et chauffage au bois

En signant la convention de Conseil en Energie Partagé avec le Parc naturel régional du Haut Jura, la commune de Chézery-Forens s'engage à maîtriser ses consommations d'énergie sur une durée de trois ans. Cette étude est effectuée par Hélianthe, Espace Information Energie du département de l'Ain qui réalise également des conseils gratuits sur l'énergie, dans l'habitat et les transports.

Le Conseil en Energie Partagé porte sur huit bâtiments, six compteurs d'eau et vingt-cinq compteurs d'électricité dont vingt postes d'éclairage public, deux chaudières fioul et des consommations en carburants. Ce rapport est basé sur l'étude des factures de 2002, 2003 et 2004.

Il en ressort que le poids des énergies dans le budget de la commune est de 4,96 %, très proche de la moyenne nationale : 5,2 %.

Répartition des consommations énergétiques en KWH pendant 2004



Bâtiments divers : camping et amplificateur TV

Bâtiments ateliers : ancien local pompiers et local des cantonniers

Bâtiments administratifs : mairie, école salle des fêtes, ancienne cantine, salle de musique et 2 logements

En 2004, le patrimoine de la commune de Chézery-Forens aura induit le rejet de **89 tonnes équivalentes CO₂** dans l'atmosphère, soit une hausse de 7% par rapport à 2002. Ainsi, chaque habitant de la commune participe à l'émission de 236 kg de CO₂ par an. Ces rejets sont dûs à 88% à l'utilisation du fioul, 2% du propane et 10% de l'électricité.

Compte tenu de sa situation géographique, de sa population ainsi que du nombre et de l'état de ses bâtiments, la commune de Chézery-Forens présente une facture énergétique cohérente. Elle s'élève à 16 851 euro en 2004 soit une consommation de 279 489 kWh.

Le pôle principal de consommation et dépenses de la commune correspond au bâtiment mairie avec près de 1/4 de la facture énergétique de la commune. Il apparaît donc judicieux d'agir prioritairement sur ce bâtiment. Les consommations de chauffage de ce bâtiment sont comprises entre 16 000 l et 17 000 l de fioul par an et en constante augmentation. La solution la plus efficace tant pour réduire les consommations que pour améliorer le confort des usagés est le renforcement de l'isolation de la toiture.

Points de consommation concernés	Préconisations	Bénéfices
Bâtiment mairie-école Bâtiment poste Local des cantonniers	Renforcement de l'isolation dans les parties hautes	Amélioration du confort thermique Réduction des consommations de chauffage
Bâtiment mairie-école	Replacer la sonde de température extérieure	Ajustement de la régulation
Tous les bâtiments Eclairage public	Mettre en place une campagne de remplacement systématique des luminaires par des lampes basse consommation	50% sur la facture d'électricité Amélioration du confort visuel
Cimetière Bâtiment mairie Toilettes publiques	Maîtriser les consommations d'eau	Réduction de la facture d'eau
Ancien local pompiers Eclairage public	Adaptation tarifaire	Réduction de la facture d'électricité

Pour un investissement de 10 000 à 15 000 euro, l'économie induite pourrait atteindre près de 1 500 euro par an sur la facture de fioul.

Il est tout à fait envisageable de réinvestir ces bénéfices dans les actions proposées ci-après.

La mise en œuvre d'une chaufferie au bois déchiqueté n'apparaît donc judicieuse qu'après amélioration de l'enveloppe des bâtiments concernés et maîtrise de leurs consommations. La chaufferie bois permettrait à la commune de réaliser une économie d'environ 1 025 euro TTC/an sur l'ensemble des bâtiments mairie et poste.

La commune souhaite en effet créer un réseau de chaleur, chauffage et eau chaude sanitaire, pour desservir les bâtiments du centre village :

- Bâtiment mairie-école-salle des fêtes
- Bâtiment ancienne cantine scolaire-salle de musique
- Bâtiment la poste

Soit une surface de 1 276 m².

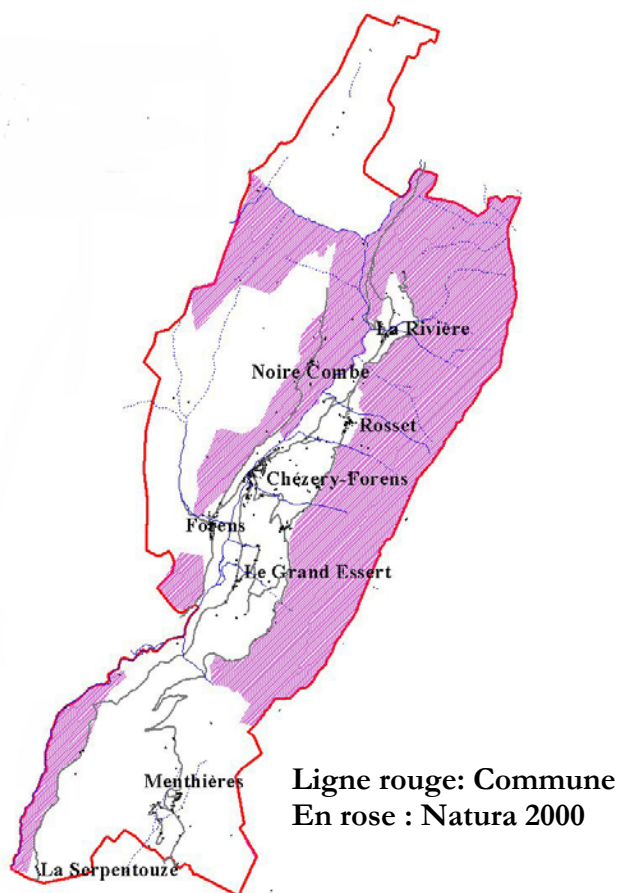
La chaufferie centrale pourrait être implantée derrière le bâtiment mairie, sur un terrain que la commune pourra acquérir. Le réseau de chaleur aurait une longueur totale de 240 m aller-retour.

Rappelons que pour un investissement d'environ 193 000 euro HT, ce projet permettrait de valoriser 98 tonnes de bois déchiqueté forestier issu des forêts locales et d'éviter l'émission de 67 tonnes de CO₂ fossile.

Des aides (ADEME et Région Rhône Alpes) sont possibles. Leur total pourra atteindre 50 à 60% du montant du projet. L'ensemble des documents (étude et projets) est consultable en mairie.

NB : Les montants indiqués dans cet article ont une valeur indicative

NATURA 2000 : Qu'est-ce que c'est ?



Comment ça marche ?

La commune de Chézery-Forens fait partie des 110 communes (sur 114) du Parc naturel régional du Haut-Jura à avoir reconnu la grande qualité de son patrimoine naturel à travers l'intégration de certains secteurs au réseau européen Natura 2000.

Tout d'abord, il convient de rappeler que Natura 2000 est une politique de l'Union Européenne basée sur deux Directives (D.Oiseaux et D.Habitats-Faune-Flore). Elle vise à lutter contre la perte de diversité biologique, conformément aux engagements de la Conférence Internationale de la Terre à Rio en 1992. Tous les pays membres de l'Europe sont tenus de l'appliquer même s'ils disposent d'une certaine marge de manœuvre dans la méthode. Natura 2000 n'est pas une mise sous cloche de la nature ! Son principe fondamental est la recherche d'un équilibre entre préservation du patrimoine naturel (faune et flore) et maintien des activités socio-économiques. Pour ce faire, l'Etat français a parié sur une large concertation en évitant d'imposer cette politique. Et le Parc du Haut-Jura, qui est chargé par l'Etat de suivre Natura 2000 sur son territoire, est très attaché à cet aspect fondamental.

De très nombreuses personnes travaillent ensemble sur ce dossier : élus locaux, associations de protection de la nature, agriculteurs, propriétaires fonciers (à travers leurs représentants) professionnels de la forêt, chasseurs, pêcheurs, monde du tourisme, services de l'Etat etc..

On peut distinguer trois grandes phases dans la mise en place de Natura 2000 :

- **la désignation d'un site**, autrement dit la définition du périmètre. Cette tâche incombe aux communes, qui, pour ce faire, se basent sur des inventaires scientifiques et sont conseillées par le Parc. Ne sont incluses dans les sites que les zones que les communes souhaitent voire maintenues naturelles à long terme ; toutes les zones urbanisées ou urbanisables sont exclues. L'idée est de rechercher des sites cohérents à l'échelle de plusieurs communes voisines. Ces sites sont ensuite transmis à l'Etat puis à l'Europe. Cette première phase est aujourd'hui presque terminée partout en Europe.
- **l'élaboration du document d'objectifs**. Il s'agit d'un plan de gestion réalisé pour chacun des sites, rédigé sur la base d'études et d'une réflexion des différents partenaires réunis en groupes de travail. Les objectifs de conservation y sont définis. Le document est validé par un comité de pilotage propre à chaque site composé de représentants de tous les acteurs socio-économiques. Cette étape est en phase finale sur le site de la Haute-Chaîne du Jura qui concerne Chézery-Forens.
- **la mise en œuvre du document d'objectifs**, via la signature de contrats Natura 2000. Une fois le document d'objectifs validé, la réalisation des mesures de gestion respectueuses de l'environnement passe par la signature de contrats Natura 2000. Cette contractualisation a lieu entre l'Etat et les propriétaires fonciers (ou ayant droits) volontaires. La gestion peut consister par exemple à débroussailler et entretenir des prairies abandonnées par l'agriculture, à boucher des drains en tourbière, à remettre en état un pâturage, à conserver quelques gros arbres en forêt... Elle est financée à 80 ou 100% par l'Etat et l'Union Européenne. Tous les propriétaires concernés par un site Natura 2000 qui souhaiteraient engager une gestion environnementale de leurs terrains peuvent contacter la commune ou le Parc. De même, la commune et le Parc peuvent prendre l'initiative de contacter un propriétaire de terrain



Faucon pèlerin

remarquables, sur lesquels il serait intéressant d'engager une gestion spécifique. Mais attention, il n'est pas question ici d'exproprier un propriétaire qui refuserait de gérer ses terres en Natura 2000, pas plus qu'il n'est question de lui imposer la signature d'un contrat. En cas d'accord, la définition précise du travail à réaliser et le montage du dossier administratif du contrat sont réalisés de concert entre le futur signataire et le Parc.

Un propriétaire sensible à la question environnementale mais ne souhaitant pas directement s'impliquer sur le terrain pourra également confier, par convention, la gestion de sa(ses) parcelle(s) à une autre structure (commune, association, autre propriétaire...).

Pour les agriculteurs, le contrat Natura 2000 n'existe pas en tant que tel. Ce sont les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) qui sont, en site Natura 2000 et sur certaines mesures, aidés de façon plus importante (20% de financements supplémentaires).

Et sur Chézery-Forens ?

Chézery-Forens a choisi d'intégrer environ 2000 ha au réseau Natura 2000. Parmi les milieux et espèces d'intérêt européen, cette surface couvre des forêts (de pentes), des espaces ouverts (pelouses sèches et prairies de fauche), des falaises. Elle abrite des oiseaux, des mammifères et des insectes patrimoniaux. La principale menace qui pèse sur la diversité écologique de ces secteurs est l'enfrichement et le boisement qui ont tendance à réduire la diversité floristique et faunistique et à faire disparaître les espèces les plus rares et les plus fragiles. Ces phénomènes conduisent également à la fermeture des

paysages et à l'homogénéisation du cadre de vie des habitants de vallée de la Valserine.

Dans ce cadre, Natura 2000 pourra apporter des financements et des conseils aux propriétaires ou aux ayant droit de façon à rouvrir puis à entretenir (par une fauche tardive annuelle ou bisannuelle par exemple) certains secteurs remarquables. Il pourra également être envisagé d'aménager des points d'eau ou des clôtures dans le cas où il serait possible de remettre des bêtes au pâturage. Sur les secteurs forestiers, il pourra être envisagé, avec la commune (sur ses propres terrains) ou avec des propriétaires privés qui seraient intéressés, l'identification de parcelles à faible enjeu économique qui seraient laissées vieillissantes pour favoriser la faune. Cette "non gestion" pourra également, selon les cas, être indemnisée.



Gazés sur orchidée

L'avenir de la poste de Chézery-Forens

Ce n'est un secret pour personne, la poste française se réorganise. Depuis le premier janvier 2006, la banque postale a fait son apparition dans le paysage français. La conséquence en est une réorganisation des services postaux, avec des agents financiers, des distributeurs de courrier et des guichetiers (le guichetier est l'agent au contact du public qui vend divers produits et réalise quelques petites opérations financières).

A la poste de Chézery-Forens nous avions une receveuse qui avait 3 rôles : agent financier, organisation du travail des facteurs et guichetière. Depuis la nouvelle organisation, l'agent financier n'est plus à Chézery-Forens, les facteurs sont commandés depuis Bellegarde ; il nous reste donc seulement un guichetier qui, compte tenu de notre population, ne réalise pas un nombre d'opérations suffisant pour intéresser la direction de la poste qui nous propose donc une réduction des horaires d'ouverture du bureau.

Face à cette situation comment fallait-il réagir : nous pouvions faire le forcing auprès de la poste avec d'autres qui tentent une résistance à ce démantèlement du service public; nous pouvions écouter la direction de la poste qui nous proposait 2 solutions : le point poste ou l'agence postale communale.

Le point poste est tenu par un commerçant qui, pour 300 € par mois et un petit pourcentage sur les produits qu'il vend (timbres, paquets etc....) peut délivrer au client 150 € par semaine en utilisant sa propre caisse. Ce commerçant doit organiser son local et acheter le matériel nécessaire au fonctionnement. Il ne peut toutefois encaisser les recettes des commerçants ou d'autres personnes désirant déposer des fonds car il ne possède pas de coffre.

L'agence postale communale est organisée par la mairie qui perçoit une indemnité de 800 € par mois de la part de la poste, utilise du matériel de la poste (balance, informatique, coffre). Les opérations classiques du guichet de la poste y sont réalisées, un client peut y retirer 150 € par semaine. La différence par rapport au point poste est que l'agence postale dispose d'un coffre approvisionné par la poste et qui peut recevoir l'argent des commerçants désirants y déposer leur recette journalière.

La solution du statu quo avec la poste en acceptant des diminutions d'ouverture du bureau et la fermeture pendant les vacances de l'employé, nous a semblé aller vers la fermeture du bureau à plus ou moins long terme.

La solution du point poste a été discuté avec les commerçants : boulangerie, proxi, fromagerie et garage susceptibles d'accueillir ce service. Seul le boulanger aurait pu être intéressé par le point poste tout en privilégiant cependant l'agence postale pour sa faculté à recevoir la recette journalière des commerçants.

En définitive, le principe de l'agence postale a été retenu par le conseil municipal comme étant celui qui offrira le plus de services à la population. Le bâtiment de la poste appartenant à la commune, le bureau y restera. Un employé communal y réalisera les opérations postales et l'accueil courant de la mairie. Un temps partiel supplémentaire sera nécessaire pour faire fonctionner ce service qui sera ouvert avec des horaires pouvant satisfaire pleinement le public.

Ce principe a été transmis par délibération du conseil municipal au groupement postal Bugex géré par M. Ogier, en lui demandant de nous laisser le temps pour mettre en place cette nouvelle organisation, en respectant jusque-là les horaires actuels d'ouverture.
Aucune date n'a été fixée à ce jour.



CETTE ANNEE-LA

Chézery et Forens : de 1921 à 1939

Chézery et Forens comptaient respectivement 633 et 172 habitants. Le bourg principal comptait 45 maisons, 72 ménages et 238 habitants. On y trouvait 1 receveur des postes, 2 instituteurs et 2 institutrices, des gendarmes, des douaniers, 1 cordonnier, 1 charpentier, 1 boulanger, 2 fromagers, 2 bouchers, 1 charron, 2 menuisiers ébénistes et 2 hôteliers.

Rivière	25	maisons	23	ménages	71	individus	Cultivateurs, 1 menuisier, 1 fromager et 1 maçon
Rosset	23	maisons	12	ménages	35	individus	Cultivateurs, 1 fromager et 1 maçon
Le Raffourd	7	maisons	5	ménages	17	individus	Cultivateurs
La Charbonnière	16	maisons	10	ménages	31	individus	Cultivateurs, lapidaires
L'Epéry	15	maisons	10	ménages	41	individus	Cultivateurs, lapidaires et 1 camionneur
Les Revines	3	maisons	3	ménages	7	individus	Cultivateurs et 2 bûcherons
les Replats	4	maisons	3	ménages	14	individus	Cultivateurs
Les Granges	9	maisons	4	ménages	28	individus	Cultivateurs
Le Champroux	4	maisons	2	ménages	4	individus	Cultivateurs
Le Grand Essert	22	maisons	18	ménages	62	individus	Cultivateurs, 1 facteur, 1 fromager, 1 cantonnier, 1 marchand primeur
Sous Roche	6	maisons	5	ménages	13	individus	Cultivateurs, 1 chef d'usine et 2 aides-électriciens
La Serpentouze	8	maisons	6	ménages	12	individus	Cultivateurs
Menthières	29	maisons	15	ménages	55	individus	Cultivateurs, 1 instituteur, 1 fromager et 1 facteur
Forens	25	maisons	30	ménages	91	individus	Cultivateurs, 1 menuisier, 1 mécanicien, lapidaires, 1 tourneur, 3 employés Tramway, 3 carriers, 1 fromager et 1 cafetier
Le Tilleret/Vennièrè	4	maisons	3	ménages	6	individus	Cultivateurs,
Noirecombe	18	maisons	10	ménages	42	individus	Cultivateurs
Les Closettes/Magras	12	maisons	8	ménages	28	individus	Cultivateurs
Les Etrets	11	maisons	3	ménages	5	individus	Cultivateurs

Il est à noter que le nombre de maisons est nettement plus important dans cette période-ci que pour la précédente. Les archives ont sans doute pris en compte des maisons "à l'écart", non recensées auparavant, peut-être utilisées de façon moins permante ?

1922 : Suppression de la zone franche. Projet de loi du gouvernement qui attribue 40 Francs par habitant pendant 25 ans en compensation de certains avantages disparus avec cette suppression.

1923: Achèvement des travaux de la route reliant Forens à Noirecombe.

1927 : Décision est prise d'électrifier les hameaux.

1929 : Projet de construction du chemin du Troublery à Lachat et du pont. Réalisation de la route de Rosset aux Replats.

1931 : Projet d'adduction d'eau potable. Participation à l'achat d'un engin mécanique pour le déneigement de la vallée.

1935 : Projet de construction de la route de l'Epéry

1937 : Remplacement du Tramway par un service de car.

1938 : Fermeture de l'école des Closettes. Constitution du Syndicat de distribution d'eau potable.

1939 : Réception définitive du Groupe Scolaire et de la cantine.

Nouveaux arrivants

Monsieur et Madame Berdin sont installés à Forens depuis octobre 2005. Qu'ils soient les bienvenus.

Madame Bauduin Corinne (28 ans) et Monsieur Marmillon Pascal (37 ans) ainsi que leurs enfants, Océane (9 ans) et Loïc (7 ans) ont emménagé dans un appartement de l'immeuble de la gendarmerie après avoir « transité » dans un mobil home au camping de Chézery-Forens de mai 2005 à mars 2006. Le papa travaille en qualité d'ouvrier spécialisé dans une usine d'Arlod tandis que la maman assure l'éducation des enfants et l'entretien de la maison. Nous leur souhaitons également une bonne continuation dans le village.



Dans "La Tribune", il y a 100, 75, 50 ans

13 juillet 1906: **Acte de vandalisme.** – Une maison sise à Magraz, commune de Forens, a reçu la visite d'un malfaiteur qui a tenté de renverser la cheminée, ainsi que le toit, lequel a subi des dégâts. Ce malfaiteur qui est bien connu, âgé d'une trentaine d'années, a renversé un mur qui avait été construit par le propriétaire de la maison. Il n'en est pas à son premier acte de barbarie ; déjà il y a deux ans il avait éventré un sac de blé sur la route, lequel était destiné à un meunier de la localité. S'il continue ses actes, méchants autant qu'idiots, il pourrait bien s'attendre à une bonne correction.

9 juillet 1931 : **Fête annuelle.** – C'est mardi 14 juillet que notre coquet village célèbre sa fête annuelle. Comme l'an dernier la Société Musicale ne négligera rien, de façon à ce que cette petite fête remporte un immense succès. En voici le programme: Lundi 13 – Retraite aux flambeaux. Mardi 14 – Réveil en fanfare ; à 14h, défilé par l'Echo de la Valserine ; apéritif offert aux jeunes filles ; à 15h, attractions diverses : tir aux saucissons ; jeu du pot cassé ; course en sac ; distribution des friandises aux enfants. à 16h30, concert par la Société Musicale ; à 17h, ouverture d'un grand bal champêtre ; à 20h, grandes illuminations ; retraite aux flambeaux ; fête de nuit. Tram supplémentaire. – départ de Chézery pour Bellegarde à 23h. Un service automobile sera organisé par le courrier de Mijoux avec départ de Mijoux à 19h. Le meilleur accueil est réservé aux visiteurs. Grand bal – A l'occasion du 14 juillet, fête de notre coquette commune, parée de verdure et de fleurs, il y aura un grand bal à la salle des fêtes. Orchestre Chifflet-Jazz.

Ouverture à 19heures. Venez-y nombreux, vous y trouverez des cartes à bon prix et de charmantes demoiselles.

12 juillet 1956 : **Un désastre pour la Valserine et les pêcheurs.** – Dimanche dernier, vers dix-huit heures un violent orage s'est abattu sur le hameau de la Rivière causant des dégâts considérables aux récoltes, mais surtout à la Valserine. En un clin d'œil, le ruisseau du Troubléry s'est mis à rouler un amas de terre qui obstrua la rivière et fit une hécatombe de truites sur une longueur de quatre à cinq km, du cours d'eau. On pouvait voir de nombreux curieux regarder passer les truites, pèries étouffées par le limon. Nombreuses ont été les personnes qui en ont recueillies sur les bords. Pareil phénomène ne s'était pas produit depuis 1938. On estime à environ quatre à cinq cents kilos, la perte en truites. Quant aux alevins il est inutile d'en parler, puisqu'une truite de plus de cinq livres était ramassée loin du bord.

Animations été 2006

8 Juillet : l'Amicale des Jeunes organise un tournoi de foot ; 20 équipes s'affronteront, dans la bonne humeur. Le tournoi devrait commencer à 10 h30. Une buvette est prévue afin de vous désaltérer et manger (sandwich et côtelettes). La journée se finira avec un bal « ICE COLD ».

Marche pour tous : forte du succès rencontré lors de sa 1ère édition, l'Amicale des Sentiers renouvelle sa «Marche pour Tous» dimanche 9 juillet 2006. Au programme cette année, trois parcours vous sont proposés : du plus facile, un chemin nouvellement balisé : de Rosset au Vachéran ; au plus sportif sur les pentes du Reculet , par un passage inédit. Comme l'année dernière, un repas est organisé au village. Alors, préparez vos chaussures de montagne !!!

14 Juillet : le Sou des Ecoles de Chézery-Lelex organise un repas moules-frites, à partir de 12h30 derrière la salle des fêtes, suivi par un concert de l'Echo de la Valserine à 15h30. A partir de 17 heures, ce dernier propose un bal avec buvette et repas, animé par l'orchestre "Hubert Ledent".

La revôle des foins: rendez-vous est pris avec l'Amicale des Jeunes pour la revôle des foins, dimanche 20 août. La journée débutera avec le défilé (11 h) ; cette année, le thème est centré sur la mode ancienne, et tous les métiers s'y rattachant. Ensuite, des repas seront servis et l'après-midi se poursuivra avec les animations traditionnelles (lancer de bottes, jeux pour enfants, sculpteur sur bois) ... sans oublier la buvette. Le bal musette ouvrira à 17 heures, puis des plateaux repas clôtureront cette joyeuse journée.